



Informations économiques

- Les effectifs sont stables au sein de I2S (1812 salarié(e)s)
- **CIMPA** : La direction étudie les CV des salarié(e)s pour l'étude de reskilling, sur le positionnement des salarié(e)s CIMPA sur des missions dans les effectifs du Groupe, formations ou mutations. **S3I** reste vigilant sur la situation.
- Baisse du nombre d'intercontrats et réduction de la sous-traitance
- DSO (Facturation / impayés) en baisse sur Cyber et IM.
- Niveau business : Quelques affaires perdues mais un très grand nombre d'autres missions gagnées.

COVID-19

Un nouveau protocole sanitaire a été présenté le 31.08 aux membres de la CSSCT (dont certains élus **S3I** font partie). Nous avons été, à deux autres reprises, convoqués par la direction afin de discuter des modalités d'application de ce nouveau protocole concernant le port du masque obligatoire dans les bureaux, apporter des modifications et des clarifications sur le protocole appliqué, **demande de masques transparents pour les personnes en situation de handicap**, fourniture de plus de 2 masques pour les personnes prenant des appels comme les CDS,

Carte APETIZ – Pas si pratique que ça !!

Enfin, c'est le 8 Septembre 2020 dans la journée que les versements sur la carte APETIZ ont été effectués. **S3I** se pose la question suivante :

La carte APETIZ est-elle vraiment UN PROGRES quand :

- Encore trop de restaurants ne la prennent pas alors qu'ils prennent les TR papier.
- **La Direction rallonge le temps d'envoi des informations permettant à APETIZ de créditer ...une ERREUR ou cela sera-t-il RECURRENT..... ?**



Participation & Prime MACRON

- Prime de participation : Une négociation est toujours en cours.
- Prime MACRON : Vos élu(e)s **S3I** ont demandé si une prime Macron serait versée cette année. Nous aurons peut être la réponse le 16.09.2020.

Nous vous tiendrons informés sur le site www.s3i.fr dès que nous aurons ces informations. **Le versement de la prime (de participation et/ou la prime Macron) devra être effectué au plus tard le 31 Décembre 2020.**

Nous rappelons le message de P. PASQUIER qui indique que « le télétravail reste la modalité principale d'activité » mais que opérationnellement, si nécessaire, le manager et/ou le salarié peuvent être amenés à se rendre sur site.

Retour des salarié(e)s sur site client

Au delà de la communication que vous aura fait votre site de rattachement, vous devez **IMPERATIVEMENT** avoir signé le PPR vous indiquant les mesures de préventions des risques chez votre client. Sans ce document signé de votre part, vous ne devriez pas retourner sur site client.

Assistance Juridique Gratuite

Vous avez été nombreux à faire appel à l'assistance juridique mise à disposition des salarié(e)s SOPRA STERIA I2S. Les sujets sont assez variés (travail, Immobilier, Famille, ...). N'hésitez pas à les contacter. **Lien vers la page de votre CE** puis chercher **Assistance Juridique.**

Alerte licenciements !!

Nous sommes alertés par une augmentation du nombre de licenciements. Les élu(e)s **S3I** restent vigilants et espèrent que cette situation ne sera reproduira pas.

Bon à savoir !

Indemnité de Télétravail ?

La direction permet de déclarer une indemnité de télétravail de 10€/mois. Avez-vous pensé à la déclarer dans Traveldoo ?

Pensez aussi à voir si la déclaration FRAIS REELS n'est pas plus intéressant pour vous (M2 liés au télétravail, électricité, etc...)

Si vous avez des questions, contactez-nous.



Déclaration des TR dans PTA

Un certain nombre de salarié(e)s se sont plaints de ne pas avoir de Tickets Restaurant crédités sur leur carte APETIZ. Nous rappelons que vous devez vous-même remplir votre CRA et vérifier le nombre de TR déclarés.

« Aide » aux salarié(e)s en grande difficulté financière

Si vous êtes en grande difficulté financière, votre CSE I2S peut vous apporter un soutien financier au travers d'un prêt et/ou d'un don. Vous pouvez contacter l'assistante sociale afin de savoir si vous êtes éligible à ce dispositif mis en place par votre CSE et de pouvoir en bénéficier.

Adresse de contact : eleonore.fabritius@soprasteria.com



Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.s3i-france.com>

Abonnez vous à notre Newsletter : <http://www.s3i-france.com/nous-contacter>
 Pour nous contacter : contact@s3i-france.com